DL-19704-2023

Conseils aux industries : MSC.581(110)

La nouvelle norme pour la sécurité des espaces confinés

Dräger

La technologie pour la vie

DL-10547-2018

L'OMI a considérablement relevé le niveau de la sécurité maritime. La résolution MSC.581(110), entrée en vigueur le 3 décembre 2025, remplace et révoque officiellement la résolution A.1050(27). -Il ne s'agit pas d'une simple mise à jour des procédures, mais d'un changement fondamental vers une culture de sécurité proactive basée sur les risques. Celle-ci est conçue pour contrer les dangers persistants des atmosphères appauvries en oxygène, toxiques et inflammables, afin de réduire les accidents mortels lors de l'accès en espace confiné.

1 Quels sont les changements majeurs ?

Le passage de la résolution A.1050(27) à la résolution MSC.581(110) renforce l'identification des dangers, l'évaluation des risques, l'autorisation d'accès et la préparation aux situations d'urgence.

- **L'obligation relative au CO_2 :** pour la première fois, le dioxyde de carbone (CO_2) est explicitement classé comme danger majeur. Des incidents récents ont montré que le dioxyde de carbone (CO_2) est un ennemi silencieux dans les espaces confinés, capable de provoquer une perte de connnaissance rapide et la mort.
- **Le registre des espaces confinés est obligatoire :** Les compagnies doivent établir un registre spécifique à chaque navire, répertoriant tous les espaces confinés, leurs zones attenantes et leur profil de risque spécifique en fonction des types de cargaison.
- **Champ d'application élargi :** La définition des zones dangereuses inclut désormais les « espaces connexes » (tout espace relié à un espace source) et traite des « atmosphères dangereuses piégées », ces poches de gaz subsistant même après la ventilation.
- **Interdiction d'accès seul :** Afin de garantir une capacité de sauvetage immédiate, il est désormais strictement interdit de pénétrer seul dans un espace confiné.

2 Détails de la résolution et conséquences pour les compagnies maritimes

La mise en conformité repose désormais sur une approche plus complète et structurée de l'accès aux espaces confinés.

- **L'exigence d'une « personne compétente » :** Les tests d'atmosphère et les évaluations des risques doivent être menés par une « personne compétente » justifiant d'une formation théorique et pratique documentée.
- **Du système de permis à la surveillance continue :** l'accès aux espaces confinés n'est autorisé qu'après des tests d'atmosphère, l'obtention d'un permis écrit et une surveillance individuelle de l'air en continu.
- **Critères d'accès stricts :** L'accès n'est autorisé que si les relevés sont stables :
  - **Oxygène (O_2) :** ≥ 20,9 %
  - **Dioxyde de carbone (CO_2) :** < 0,5 % (5 000 ppm)
  - **Gaz inflammables (LIE) :** < 1 % LIE
  - **Gaz toxiques :** < 50 % de la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP)
- **Obligations relatives à l'équipement :** Tous les navires doivent transporter au moins **deux kits** d'équipements de détection de gaz. Les navires transportant des cargaisons à haut risque (ex. : charbon, granulés de bois, concentrés de sulfures métalliques) doivent être équipés d'au moins **quatre kits**.

3 Dräger : Votre fournisseur de solutions

Pour répondre aux exigences strictes de la norme MSC.581(110), un détecteur ne suffit pas, il faut un écosystème fiable.

ST-1639-2007

Dräger X-am 5000 : Détection multigaz robuste

Le X-am 5000, qui peut détecter jusqu'à 5 gaz, est conçu pour résister aux environnements maritimes les plus difficiles.

- **Pourquoi le choisir ?** il est entièrement conforme à la nouvelle résolution de l'OMI et offre une solution économique combinant un capteur catalytique et un capteur électrochimique de CO_2.

D-24010-2020

Dräger X-am 8000 : Le spécialiste des espaces confinés

Le détecteur de gaz 1 à 7 X-am 8000 rend les mesures d'autorisation d'accès en espace confiné faciles et pratiques.

- **Pourquoi le choisir ?** l'X-am 8000 combine une pompe intégrée avec une large gamme de capteurs et des fonctions d'assistance spécialement développées qui vous guident pas à pas à chaque étape du processus.

D-23635-2009

Dräger X-am 5600 : Spécialiste fiable du CO_2

Le X-am 5600 est le détecteur de gaz 1 à 6 le plus compact de l'industrie.

- **Pourquoi le choisir ?** Le capteur IR de Dräger mesure simultanément le CO_2 et la LIE pour les gaz et les vapeurs, avec des performances certifiées et à la pointe de la technologie. Il est immunisé contre l'« empoisonnement des capteurs », a un temps de préchauffage rapide et offre une durée de vie supérieure à 5 ans, ce qui réduit votre coût total de possession (CTP).

D-11857-2016

Pompe Dräger X-am : Equipez votre détecteur à diffusion pour les mesures d'accès en espace confiné

Associé au X-am 5000/5600, elle permet d'effectuer des mesures d'autorisation d'accès en espace confiné en toute sécurité jusqu'à une distance de 45 mètres.

- **Pourquoi la choisir ?** Passez rapidement et facilement de la surveillance individuelle de l'air aux mesures de validation realisés par pompe.

D-47797-2012

Dräger X-dock : Conformité automatisée

La documentation est désormais un pilier de la réglementation. Avec la X-dock, cela n'a jamais été aussi facile.

- **Pourquoi la choisir ?** La X-dock automatise l'ensemble du processus de test et de calibrage, génère les certificats correspondants et gère votre parc d'appareils, vous permettant ainsi de vous concentrer sur votre cœur de métier. Elle facilite ainsi la formation, garantit une conformité constante aux directives et permet de réduire la consommation de gaz, ce qui permet de rentabiliser l'investissement grâce aux économies réalisées au niveau des coûts d'exploitation.

D-35437-2015

Dräger CC-Vision : Conformité semi-automatique

Logiciel permettant à vos appareils de rester conformes.

- **Pourquoi le choisir ?** CC-Vision offre une assistance guidée pour effectuer les tests et calibrages manuels, et génère automatiquement la documentation correspondante.

Formation Dräger : renforcer l'autonomie de votre équipage

Avec les cours de formation en ligne, les connaissances sont disponibles où que vous soyez.

- **Pourquoi la choisir ?** Grâce aux formations Dräger, votre équipage n'est pas seulement en conformité : il est confiant et prêt à agir en toute sécurité dans n'importe quelle situation.

L'essentiel

En intégrant les détecteurs Dräger X-am , les solutions de test et de calibrage et en y associant des formations complètes, vous ne vous contentez pas de respecter la nouvelle réglementation, vous déployez un système qui sauve des vies et permet à votre équipage de rentrer chez lui en toute sécurité.

Tous les produits, caractéristiques et services ne sont pas commercialisés dans tous les pays. Les marques commerciales mentionnées ici restent la propriété de leurs détenteurs respectifs. Les marques commerciales sont susceptibles d'appartenir à Drägerwerk AG & Co. KGaA (Dräger) ou à ses filiales dans certains pays, qui ne sont nécessairement les pays de diffusion de ce document. Pour connaître le statut actuel des marques commerciales de Dräger, vous pouvez consulter : www.draeger.com/trademarks.

Siège social
Drägerwerk AG & Co. KGaA
Moislinger Allee 53–55
23558 Lübeck, Allemagne
www.draeger.com

France
Dräger France SAS
Parc de Haute Technologie
25 rue Georges Besse
92182 Antony Cedex
+33 (0)1 46 11 56 00
+33 (0)1 40 96 97 20
infofrance@draeger.com

Suisse
Dräger Schweiz AG
Waldeggstrasse 30
3097 Liebefeld
+41 58 748 74 74
info.ch@draeger.com

Belgique
Dräger Belgium N.V.
Heide 10
1780 Wemmel
+32 2 462 62 11
+32 2 609 52 60
stbe.info@draeger.com

Région Moyen-Orient, Afrique
Dräger Safety AG & Co. KGaA
Branch Office
P.O. Box 505108
Dubai, Émirats Arabes Unis
+971 4 4294 600
+971 4 4294 699
contactuae@draeger.com

Pour trouver votre représentant commercial régional, rendez-vous sur : www.draeger.com/contact

DMC-117581 | 2604-1 | HQ | GLO | Sous réserve de modifications | © 2026 Drägerwerk AG & Co. KGaA